

JUSTICE

Child Focus sur la piste des pédophiles ?

Le ministre de la Justice a annoncé que le rôle de Child Focus va être étendu. L'association, elle, attend d'abord qu'un protocole soit conclu.

• Alain WOLWERTZ

Chaque année, en moyenne, 1 400 sites potentiellement pédopornographiques sont signalés à Child Focus. Ces liens URL qui sont portés à sa connaissance, l'association active en matière d'enlèvement, de maltraitance et d'exploitation sexuelle d'enfants ne peut rien en faire d'autre que de les renseigner à la police. Car faute de cadre légal, au même titre que tout citoyen, consulter ce genre de site pourrait l'exposer à des poursuites.

Dimanche, l'hebdomadaire flamand *De Zondag* relayait une décision du Conseil des ministres qui doit changer la donne (notre édition d'hier).

Selon le cabinet du ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), Child Focus pourra dorénavant analyser des cas de pédopornographie et les signaler aux autorités policières et/ou judiciaires. L'expérience montre que 40 % des sites signalés ne sont en réalité pas pédoporno-

graphiques. Child Focus pourrait ainsi assurer la vérification et, ensuite, passer le relais aux autorités le cas échéant. Soulageant du coup le travail de la police qui, même s'ils ont été renforcés, manque encore de moyens.

Child Focus veut d'abord un protocole écrit

Pas si vite !, réagit-on chez Child Focus. Du côté de l'association, on se dit en effet un peu étonné de la sortie du ministre Geens.

« On se réjouit de la volonté du ministre d'aller dans ce sens, mais il n'y a aucun protocole signé pour savoir comment on va procéder, indique Maryse Rolland, la porte-parole de l'association. Les réunions de travail sont en cours, mais rien n'est acquis. »

Avec l'Italie, la Belgique est pourtant le seul pays de l'Union où une association reconnue comme Child Focus ne peut pas exercer un contrôle et une vérification directs des sites pédopornographiques qui lui sont signalés.

« Nous, on est prêts, mais il y a des réticences chez certains acteurs concernés », dit-on chez Child Focus. Réticences au sein de la police ? De la justice ? L'association ne souhaite pas commenter alors que les négociations sont en cours. Mais c'est clairement la raison pour laquelle l'association souhaite que tout soit écrit noir sur

blanc concernant le cadre dans lequel elle pourrait exercer ses nouvelles prérogatives.

Même prématurée, l'annonce du ministre de la Justice démontre en tout cas la volonté du gouvernement de parvenir à mettre tous les acteurs d'accord sur ce dossier. D'autant que l'Europe pousse dans le dos

par de nouvelles dispositions européennes pour renforcer la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie. En outre, plutôt que d'investir dans les services de police dédiés à ce genre d'affaires, renforcer le rôle de Child Focus permettrait au gouvernement de répondre à cette demande à moindres frais...

« Nous avons déjà prévu les budgets pour engager les personnes – au profil spécifique – qui seraient chargés d'analyser ce genre de sites », indique d'ailleurs Maryse Rolland. Qui insiste toutefois sur le fait qu'il n'est pas question pour Child Focus de se substituer aux enquêteurs et que ce travail se ferait en totale collaboration avec la police et la justice. Mais qui note aussi que son travail pourrait être facilité par son intégration dans la coupole INHOPE qui regroupe de nombreuses associations internationales qui luttent contre la pornographie infantile. Car 90 % des plateformes qui hébergent ces sites illicites sont basées hors Belgique. ■